

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 26 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 17 septembre 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Bruno BOSLOUP
Mme Josiane HUGUET	M. Julien THELLIER
M. René GODIGON	Mme Sophie CARRÉ
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Florent MONEYRON
M. Didier MATRAS	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Agnès LAVEST	M. Bernard SAXER
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Didier BLANC
Mme Aline ROCHE	M. Cyrille COURTY
M. Daniel PEYNON	M. Bernard FRASIAK
Mme Monique ROUGIER	Mme Marie-France BARRIER
M. Alain COSSON	M. René FAVY
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Catherine MORAND	M. Daniel DUVERT
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	

VOTE : En exercice : 36

Présents : 29 / Représentés : 5

Votants : 34

Votaient par procuration :

Mme Annick FORESTIER (à M. Daniel PEYNON)
Mme Déolinda BOILON (à Mme Monique ROUGIER)
M. Christian BOURNAT (à M. Guillaume FRICKER)
Mme Monique FERRIER (à Mme Josiane HUGUET)
Mme Élisabeth BRUSSAT (à Mme Sophie CARRÉ)

Absents :

M. Thierry TISSERAND
Mme Isabelle BRACALE

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : CONGRES DES MAIRES 2019 – INDEMNISATION DES DELEGUES

CONGRES DES MAIRES 2019 – INDEMNISATION DES DELEGUES

Monsieur le Président explique à l'Assemblée qu'il est prévu depuis la création de la Communauté de Communes une ligne budgétaire pour la représentation de la Communauté de Communes aux réunions, colloques, congrès, formations diverses.

Aussi, dans le cadre de l'organisation du voyage des Maires de la communauté, en délégation au nom de la Communauté de Communes, au Congrès des Maires et Présidents de Communautés, qui a eu lieu du 18 au 21 novembre 2019 à Paris, il convient de fixer le régime d'indemnisation des élus (délégués communautaires et Maire de Moissat).

Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes prenne en charge les frais d'hébergement des participants sur présentation des factures avec un montant maximum par personne et par nuitée de 150 € avec un maximum de 2 nuits.

Les participants prendront en charge les frais d'inscription, les frais de transport ainsi que les frais de restauration.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE l'indemnisation des élus pour le Congrès des Maires 2019, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 30 septembre 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.